

ANNEXE 4 : TABLEAU DE CRITERES DE SELECTION DE L'AAP Service d'Accueil Modulaire

I.	Caractéristiques du gestionnaire et du projet	35 points
A.	Gestionnaires	5 points
1.	Personnalité morale, statuts, composition du Conseil d'Administration et santé financière	/ 2
2.	Connaissance du territoire des Hauts de Seine	/ 1
3.	Expérience et compétence du candidat dans les secteurs de la protection de l'enfance	/ 2
	Sous-Total	/ 5
B.	Projet	30 points
1.	Zone d'implantation du service en référence au périmètre indiqué	/ 5
2.	Accessibilité géographique du service (transports en commun, routes, proximité de services et commerces)	/ 5
3.	Appréhension du public accueilli	/ 10
4.	Accessibilité et aménagement des locaux du service	/ 4
5.	Partenariats avec les acteurs de soins, d'insertion, de formation et scolaires	/ 6
	Sous-Total	/ 30
II.	Projet d'établissement	50 points
A.	Modalités de prise en charge	20 points
1.	Pré-projet d'établissement ou projet de service	/ 5
2.	Projet d'accompagnement personnalisé des jeunes et leur famille (méthodologie d'élaboration et modalités de suivi)	/ 5
4.	Démarche d'évaluation qualité	/ 5
5.	Proposition d'actions innovantes en réponse aux besoins en particulier proposition sur la fluidité du parcours du jeune au sein du dispositif associatif existant	/ 5
	Sous-Total	/ 20
B.	Moyens liés à l'organisation	20 points
1.	Qualification des professionnels / Fiches de poste / Organigramme	/ 5
2.	Mutualisation des personnels administratifs	/ 5
3.	Plan de formation	/ 5
4.	Partenariats et coopération avec les professionnels des services sociaux du département et avec les autres partenaires du secteur social et médico-social	/ 5
	Sous-Total	/ 20
C.	Outils garantissant les droits et l'expression des usagers	10 points
1.	Document individuel de prise en charge	/ 2
2.	Livret d'accueil	/ 2
3.	Règlement de fonctionnement	/ 3
4.	Modalités d'expression des usagers (mise en œuvre du Conseil de la Vie Sociale, groupe de paroles...)	/ 3
	Sous-Total	/ 10
III.	Montage financier	15 points
1.	Postes de dépenses mutualisées au sein d'un dispositif déjà existant dans les Hauts de Seine	/ 5
2.	Taux d'occupation proposé	/ 2
3.	Projet de budget de fonctionnement selon le cadre normalisé en référence à l'enveloppe budgétaire maximale fixée	/ 4
4.	Programme pluri-annuel d'investissement	/ 4
	Sous-Total	/ 15
	TOTAL	/ 100